

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUDRECIEUX

Séance du 18 mai 2026

Date de Convocation :

Le 12 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le dix-huitième jour du mois de mai, à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Coudrecieux, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Coudrecieux, sous la présidence de **FOULON Tony, Maire.**

Étaient présents :

M. FOULON Tony	M. GALPIN Sébastien	Mme FROIDEVAL Tatiana
M. PAINEAU Stéphane	M. CHAMBERT-LOIR Christophe	M. FROIDEVAL Cyprien
Mme MEUNIER Dorothée	M. CHEVEREAU Éric	Mme MOIREAU Charline
M. GRENECHE Jérôme	Mme GUILMAIN Céline	Mme CARLIER Marina
Mme CHEVEREAU Annette	M. TROTTAIN Stevens	Mme VENOT Amandine

Étaient absents excusés : Madame MOIREAU Charline donne procuration à M. TROTTAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Dorothée MEUNIER

ORDRE DU JOUR

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Validation du Procès-Verbal du 13 avril 2026,
3. Vote des petites subventions pour les associations,
4. Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Social LARES,
5. Constitution des commissions municipales et désignations de leur président, membres et référent :
 - a. Commission CCID,
 - b. Commission appel d'offres,
 - c. Commission de contrôle des listes électorales
 - d. Autres Commissions Diverses (Commission des Finances, commission communications, commission voiries ...),
6. Marché École/Salle polyvalente : Avenant de plus-value et de moins-value,
7. Devis HRC : reprise de voiries au hameau des Loges,

Informations Diverses

Questions Diverses,

1^{er} Objet : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Madame Dorothee MEUNIER est nommée secrétaire de séance.

2^{ème} Objet : VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2026

Délibération n° 2026_05_001

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2026.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Le conseil municipal n'a pas de remarque ou d'observation.

☞ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2026.

3^{ème} Objet : VOTE DES PETITES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

Délibération n° 2026_05_002

Le bureau municipal a discuté et étudié les dossiers déposés en Mairie par les associations. Le bureau municipal a fait une proposition au Conseil Municipal :

ASSOCIATIONS	VOTE 2025	Subv demandée	Abstentions	CONTRE	POUR	Non votant	Proposition du bureau
Génération Mouvement - Club des Aînés ruraux	200.00	"A votre convenance"	0	0	15	-	200.00 €
Association "Les Amis de l'Eglise des Loges"	200.00		0	0	15	-	200.00 €
La Randonnée Coudrecélestine	200.00	200.00	0	0	15	-	200.00 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole des Noisetiers	200.00	300.00	0	0	15	-	200.00 €
Vent des Bois	200.00	200.00	0	0	15	-	200.00 €
GDON Coudrecieux POLLENIZ	200.00	200.00	0	0	15	-	200.00 €

Association d'attelage du Perche	200.00	A la discrétion du Conseil	0	0	15	-	200.00 €
Coudr'Célest (Nouvelle Association)*	0.00	200.00	0	0	13	2	200.00 €
A) s/total Ass. Commune		/		/	/	/	1 600.00
Comice Canton Bouloire (0,70€/hab)	437.00	Comice Val-de-la-Hune					452.90 (Déjà voté)
Vie Libre	120.00		0	0	15	-	120.00 €
RESTOS DU CŒUR	150.00		0	0	15	-	150.00 €
Secours Populaire	150.00		0	0	15	-	150.00 €
Pompier de Bouloire	150.00		0	0	15	-	150.00 €
B) s/total Ass. Ext.		/		/	/	/	1 022.90
Adhésion Association Maisons Fissurées	130.00	/					130.00
C) s/total Adhésion Extérieur		/		/	/	/	130.00
A) + B) + C) Total des Subventions attribuées		/		/	/	/	2 752.90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés *

- **APPROUVE** les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessus, avec la répartition comptable suivante :
 - 65741 - Subventions de fonctionnement Droit Privé : **2 752.90 €**
 - 65741 – Crédits subventions non affectées : **247.10. €**
- **DIT** que ces crédits sont ouverts au Budget Primitif 2026.

* Monsieur FOULON Tony n'a pas pris part au vote pour l'association Coudr'Célest
Monsieur Eric CHEVEREAU n'a pas pris part au vote pour l'association Coudr'Célest

4^{ème} Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL LARES *Délibération n° 2026_05_003*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune adhère au Centre LARES.

Il indique que, conformément aux statuts de cette association, les maires des communes adhérentes sont membres de droit du Conseil d'Administration.

ℳ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DECIDE** de désigner FOULON Tony, en qualité Maire de la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre LARES ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

5^{ème} Objet : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATIONS DE LEUR PRESIDENT, MEMBRES ET REFERENT

Monsieur le Maire liste les organismes extérieurs pour lesquels il est nécessaire de désigner les élus délégués à siéger aux différentes instances :

- a. Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- b. Commission appel d'offres,
- c. Commission de contrôle des listes électorales
- d. Autres Commissions Diverses (Commission des Finances, commission communications, commission voiries ...),

1. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) Délibération n° 2026_05_004

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Pour votre information cette commission se réunit 1 fois par an en début d'année et procède à l'étude des modifications dans l'évaluation foncière de propriétés bâties et des propriétés non bâties.

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Le Conseil municipal doit proposer une liste d'au moins 24 contribuables et les commissaires seront désignés par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

À défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au Conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins. 5

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

ℳ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DÉCIDE** de soumettre aux services de l'État la liste ci-dessous de personnes en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaire	
FOULON Tony (Maire)	
BEZARD TURLIER Christine	CHAMBERT-LOIR Hélène
PAINEAU Stéphane	BAZOGE Dorothee
CHEVEREAU Alain	CHANTEPIE Jean-Luc
CHEVEREAU Annette	GRENECHE Jérôme
De MONTALEMBERT Frédéric	BENARD Thierry
GALPIN Sébastien	CHAMBERT-LOIR Christophe
GRASSIN Michel	CHEVEREAU Éric
GUILMAIN Céline	TROTTAIN Stevens
THERY ANGELLA Joëlle	FROIDEVAL Tatiana
FROIDEVAL Cyprien	MOIREAU Charline
PLOUZE Jean	CARLIER Marina
VENOT Amandine	Marie-Claire BOSNYAK

2. Commission d'Appel d'Offres *Délibération n° 2026_05_005*

Cette commission examine les candidatures et les offres dans le cadre des procédures formalisées de marchés publics.

Elle est constituée pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire, invite les candidats au poste de délégués titulaires à se faire connaître.

ℳ Sont candidats au poste de délégués titulaires :

- M. Éric CHEVEREAU
- M. Sébastien GALPIN

- M. Stéphane PAINEAU

Les résultats du scrutin public sont :

Nombre de votants	Abstentions	Nombre de suffrage exprimés	Majorité absolue
15	0	15	8

Sont élus membres titulaires :

- M. Éric CHEVEREAU : Huit voix
- M. Sébastien GALPIN : Huit voix
- M. Stéphane PAINEAU : Huit voix

Monsieur le Maire, invite les candidats au poste de délégués suppléants à se faire connaître.

✍ Sont candidats au poste de délégués suppléants :

- M. Stevens TROTTAIN
- Mme Amandine VENOT
- Mme Tatiana FROIDEVAL

Les résultats du scrutin public sont :

Nombre de votants	Abstentions	Nombre de suffrage exprimés	Majorité absolue
15	0	15	8

Sont élus membres suppléants :

- M. Stevens TROTTAIN : Huit voix
- Mme Amandine VENOT : Huit voix
- Mme Tatiana FROIDEVAL : Huit voix

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

Considérant que, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les nominations ont lieu au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant qu'outre le Maire, Président, cette commission est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DÉCLARE** élus pour faire partie de la commission d'appel d'offres :
 - ❖ Monsieur FOULON Tony, Maire, Président

- ❖ Monsieur Éric CHEVEREAU ; Monsieur Sébastien GALPIN ; Monsieur Stéphane PAINEAU membres titulaires,
- ❖ Monsieur Stevens TROTTAIN ; Madame Amandine VENOT ; Madame Tatiana FROIDEVAL membres suppléants.

3. Commission de contrôle des listes électorales *Délibération n° 2026_05_006*

Vu la loi n°2016-1048 portant réforme de la gestion des listes électorales afin de faciliter la participation de tous les citoyens à la vie électorale en instituant un répertoire électoral unique (REU) géré par l'INSEE et duquel seront extraites les listes électorales avant chaque scrutin,

Le Maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Toutefois, un contrôle des décisions du maire est effectué à posteriori.

Dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du Préfet, pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. R 7 du code électoral).

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, surtout, avant chaque scrutin (entre le 24ème et le 21ème jour précédant le scrutin).

Cette commission est composée de 6 membres, dont 3 titulaires et 3 suppléants :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration représentant le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué représentant le président du tribunal de grande instance.

	Titulaire	Suppléant
Représentant de l'Administration	Céline GUILMAIN	Dorothée MEUNIER
Représentant du Tribunal de Grande Instance (TGI)	Marie-Claire BOSNYAK	Florence JARNY
Représentant de la Préfecture	Martine PLOUZE	Harmonie PAINEAU

ℳ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DESIGNE** les représentants de l'Administration
 - ❖ **Titulaire** : Mme Céline GUILMAIN
 - ❖ **Suppléant** : Mme Dorothee MEUNIER
- **DESIGNE** les représentants du Tribunal de Grande Instance (TGI)
 - ❖ **Titulaire** : Mme Marie-Claire BOSNYAK
 - ❖ **Suppléant** : Mme Florence JARNY
- **DESIGNE** les Représentant de la Préfecture
 - ❖ **Titulaire** : Mme Martine PLOUZE
 - ❖ **Suppléant** : Mme Harmonie PAINEAU

4. Commission des « Finances, Ressources Humaines et Mutualisation » *Délibération n° 2026_05_007*

Président de droit	Tony FOULON	
Vice-Présidents :	Jérôme GRENECHE	Céline GUILMAIN
Membres	Annette CHEVEREAU	Stéphane PAINEAU
	Dorothee MEUNIER	Amandine VENOT
	Stevens TROTTAIN	Marina CARLIER

☞ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DÉCLARE** élus pour faire partie de la commission des Finances, Ressources Humaines et Mutualisation :
 - ❖ Monsieur FOULON Tony, Maire, Président de droit
 - ❖ Monsieur Jérôme GRENECHE et Madame Céline GUILMAIN Vice-Présidents,
 - ❖ Madame Annette CHEVEREAU ; Monsieur Stéphane PAINEAU ; Madame Dorothee MEUNIER ; Madame Amandine VENOT ; Monsieur Stevens TROTTAIN ; Madame Marina CARLIER, membres.

5. Commission « École et enfance jeunesse » *Délibération n° 2026_05_008*

Président de droit	Tony FOULON Jérôme	
Vice-Présidents :	Jérôme GRENECHE	Marina CARLIER
Membres	Charline MOIREAU	Dorothee MEUNIER

℄ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DÉCLARE** élu pour faire partie de la commission « École et enfance jeunesse » :
 - ❖ Monsieur FOULON Tony, Maire, Président de droit
 - ❖ Monsieur Jérôme GRENECHE ; Madame Marina CARLIER Vice-Présidents,
 - ❖ Madame Charline MOIREAU ; Madame Dorothee MEUNIER, membres.

6. Commission « Culture, sport et vie associative » *Délibération n° 2026_05_009*

Président de droit	Tony FOULON	
Vice-Présidents :	Dorothee MEUNIER	Charline MOIREAU
Membres	Christophe CHAMBERT-LOIR	Cyprien FROIDEVAL
	Éric CHEVEREAU	

℄ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DÉCLARE** élu pour faire partie de la commission « Culture, sport et vie associative » :
 - ❖ Monsieur FOULON Tony, Maire, Président de droit
 - ❖ Madame Dorothee MEUNIER ; Madame Charline MOIREAU Vice-Présidents,
 - ❖ Monsieur Christophe CHAMBERT-LOIR ; Monsieur Cyprien FROIDEVAL ; Monsieur Éric CHEVEREAU membres.

7. Commission « Monde économique (Artisan, Entreprise et Agriculture) » *Délibération n° 2026_05_010*

Président de droit	Tony FOULON	
Vice-Président :	Éric CHEVEREAU	
Membres	Sébastien GALPIN	Stéphane PAINEAU
	Amandine VENOT	Christophe CHAMBERT-LOIR

ℳ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DÉCLARE** élus pour faire partie de la commission « Monde économique (Artisan, Entreprise et Agriculture) » :
 - ❖ Monsieur FOULON Tony, Maire, Président de droit
 - ❖ Monsieur Éric CHEVEREAU Vice-Président,
 - ❖ Monsieur Sébastien GALPIN ; Monsieur Stéphane PAINEAU ; Madame Amandine VENOT ; Monsieur Christophe CHAMBERT-LOIR membres.

8. Commission « Voirie, sécurité et stationnement » *Délibération n° 2026_05_011*

Président de droit	Tony FOULON	
Vice-Présidents :	Stéphane PAINEAU	Sébastien GALPIN
Membres	Amandine VENOT	Éric CHEVEREAU
	Jérôme GRENECHE	Dorothée MEUNIER
	Stevens TROTTAIN	Marina CARLIER
	Tatiana FROIDEVAL	

ℳ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DÉCLARE** élus pour faire partie de la commission « Voirie, sécurité et stationnement » :
 - ❖ Monsieur FOULON Tony, Maire, Président de droit
 - ❖ Monsieur Stéphane PAINEAU ; Monsieur Sébastien GALPIN Vice-Présidents,
 - ❖ Madame Amandine VENOT ; Monsieur Éric CHEVEREAU ; Monsieur Jérôme GRENECHE ; Madame Dorothée MEUNIER ; Monsieur Stevens TROTTAIN ; Madame Marina CARLIER ; Madame Tatiana FROIDEVAL membres.

9. Commission « Communication municipale » *Délibération n° 2026_05_012*

Président de droit	Tony FOULON	
Vice-Présidente :	Dorothée MEUNIER	
Membres	Cyprien FROIDEVAL	Stéphane PAINEAU
	Christophe CHAMBERT-LOIR	

ℳ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DÉCLARE** élus pour faire partie de la commission « Communication municipale » :
 - ❖ Monsieur FOULON Tony, Maire, Président de droit
 - ❖ Madame Dorothee MEUNIER ; Vice-Présidente,
 - ❖ Monsieur Cyprien FROIDEVAL ; Monsieur Christophe CHAMBERT-LOIR ; Monsieur Stéphane PAINEAU membres.

10. Commission « Équipement public, embellissement et végétalisation » Délibération n° 2026_05_013

Président de droit	Tony FOULON	
Vice-Présidents :	Stéphane PAINEAU	Sébastien GALPIN
Membres	Jérôme GRENECHE	Céline GUILMAIN
	Annette CHEVEREAU	

ℳ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DÉCLARE** élus pour faire partie de la commission « Équipement public, embellissement et végétalisation » :
 - ❖ Monsieur FOULON Tony, Maire, Président de droit
 - ❖ Monsieur Stéphane PAINEAU ; Monsieur Sébastien GALPIN Vice-Présidents,
 - ❖ Monsieur Jérôme GRENECHE ; Madame Céline GUILMAIN ; Madame Annette CHEVEREAU membres.

11. Commission « Solidarité » Délibération n° 2026_05_014

Président de droit	Tony FOULON	
Membres	Dorothee MEUNIER	Michel GRASSIN
	Charline MOIREAU	Florence JARNY
	Tatiana FROIDEVAL	Martine PLOUZE
	Annette CHEVEREAU	Coralie LEGENDRE

ℳ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DÉCLARE** élus pour faire partie de la commission « Solidarité » :
 - ❖ Monsieur FOULON Tony, Maire, Président de droit
 - ❖ Madame Dorothee MEUNIER ; Madame Charline MOIREAU ; Madame Tatiana FROIDEVAL ; Madame Annette CHEVEREAU ; Monsieur Michel GRASSIN ; Madame Florence JARNY ; Madame Martine PLOUZE ; Coralie LEGENDRE membres élus,

12. Groupe de Travail (Elus et habitants) : Identité patrimoniale

Délibération n° 2026_05_015

	3 membres Elus	3 membres habitants
Membres	Celine GUILMAIN	
	Éric CHEVEREAU	
	Marina CARLIER	

ℳ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DÉCLARE** élus pour faire partie du Groupe de Travail (Elus et habitants) : Identité patrimoniale :
 - ❖ Monsieur FOULON Tony, Maire, Président de droit
 - ❖ Madame Céline GUILMAIN ; Madame Marina CARLIER ; Monsieur Éric CHEVEREAU membres élus,

13. Groupe de Travail (Elus et membres de l'association « La Randonnée Coudrecélestine ») : Chemin communaux et pédestre *Délibération n° 2026_05_016*

	3 membres Elus	3 membres de l'association
Membres	Amandine VENOT	
	Annette CHEVEREAU	
	Sébastien GALPIN	

ℳ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **DÉCLARE** élus pour faire partie du Groupe de Travail (Elus et membres de l'association « La Randonnée Coudrecélestine ») - Chemin communaux et pédestre :
 - ❖ Monsieur FOULON Tony, Maire, Président de droit
 - ❖ Madame Amandine VENOT ; Madame Annette CHEVEREAU ; Monsieur Sébastien GALPIN membres élus,

14. Groupe de Travail (Elus et habitants) : Vivre à Coudrecieux

Délibération n° 2026_05_017

	5 membres Elus	5 membres habitants
Membres	Charline MOIREAU	
	Dorothee MEUNIER	
	Christophe CHAMBERT-LOIR	
	Tatiana FROIDEVAL	
	Céline GUILMAIN	

ℳ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des présents et des représentés

- **DÉCLARE** élus pour faire partie du Groupe de Travail (Elus et habitants) : Vivre à Coudrecieux :
 - ❖ Monsieur FOULON Tony, Maire, Président de droit
 - ❖ Madame Charline MOIREAU ; Madame Dorothee MEUNIER ; Monsieur Christophe CHAMBERT-LOIR ; Madame Tatiana FROIDEVAL ; Céline GUILMAIN membres élus,

6^{ème} Objet : MARCHÉ ECOLE/SALLE POLYVALENTE : AVENANT DE MOINS-VALUE

Délibération n° 2026_05_018

□ Lot N°2 : DELAUBERT CONSTRUCTIONS

HT	TVA	TTC
----	-----	-----

Marché de base HT	35 000.00 €	7 000.00 €	42 000.00 €
<i>Montant du devis pour l'avenant n°1</i>	711.16 €	142.23 €	853.39 €
Nouveau Montant Marché Avenant n° 1 de septembre 2025	35 711.16 €	7 142.23 €	42 853.39 €
<i>Montant du devis pour l'avenant n°2</i>	- 2 116.50 €	- 423.30 €	- 2 539.80 €
Nouveau Montant Marché Avenant n° 2	33 594.66 €	6 718.93 €	40 313.59 €

⚡ Monsieur le Maire passe au vote :

Votants	Contre	Abstention	Pour
15	0	0	15

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **l'unanimité** des présents et des représentés,

- **ANNULE** la délibération n° D_2026_04_012 du 13 avril 2026,
- **ACCEPTE** la moins-value présentée par l'entreprise DELAUBERT CONSTRUCTIONS dans le cadre du marché de travaux de l'extension de l'école et de la salle des fêtes
- **ACCEPTE** le devis du « Lot N° 2 - Entreprise DELAUBERT CONSTRUCTIONS » pour la somme de -2 116.50 € HT soit -2 539.80 € TTC
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour la signature des documents liés au dossier.

7^{ème} Objet : DEVIS HRC : REPRISE DE VOIRIES AU HAMEAU DES LOGES

Monsieur le Maire indique avoir reçu les devis. Mais que ceux-ci restent très élevés.

Il rappelle que le Département de la Sarthe s'est engagé à faire du gravillonnage en 2027. Reste à voir pour les tranchées réalisées par le SAEP de Dollon et celles de ENEDIS. Qui prend en charge. Pas la commune.

Solution 1 :

Toutes les tranchées, les bordures de trottoirs et le virage déporté :

70 977.60 € TTC -> c'est le minimum donc le Département ne donnera pas les 40 000 € de subvention annoncée.

Solution 2 : travaux avec un minimum de tapis à refaire ainsi que les bordures de trottoirs 108 540,24 € moins les 40 000 € de subvention du département. Reste à charge 68 540.24 €

Monsieur le Maire va essayer de trouver une troisième solution avec l'entreprise et le département.

Madame Tatiana FROIDEVAL indique essayer de mettre en avant le passage des bus scolaires. Voir avec la Région s'ils ne peuvent pas intervenir.

Aucune décision ne sera prise aujourd'hui.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MONSIEUR LE MAIRE

➤ **Monsieur le Maire donne la liste des derniers devis signés :**

SAGALAB	Contrôle des équipements	396.00 € TTC
Signalétique Vendômoise	Plaques et Numéris de Rue	172.20 € TTC

- **Aménagement des Loges :** Les travaux reprendront la semaine prochaine pour la pose de la signalétique et des candélabres.
- **Travaux salle polyvalente / Ecole :** Un point avec l'architecte va être fait sur toutes les finitions qui ne vont pas au niveau des travaux de la salle polyvalente mais aussi des travaux de l'école.
- **Communauté de Communes :**
 - ✚ Prochain Conseil communautaire le jeudi 28 mai 2026 à 18h30
 - ✚ Pays du Mans : Monsieur Stéphane LE FOLL a été élu Président.
 - ✚ Perche sarthois : réunion mardi 19 mai 2026 à 18h00
- **Banquet du 8 Mai :** 102 personnes étaient inscrites au banquet. 97 repas sur places et 5 emportés.
- **Prochain conseil municipal :**
 - ✓ Vendredi 5 juin à 17h00
 - Election de 3 titulaires et 3 suppléants pour aller voter le 27 septembre 2026 dans le cadre des élections sénatoriales.
 - ✓ Lundi 15 juin à 20h00

QUESTIONS DIVERSES

- **Monsieur Stéphane PAINEAU :** Rien à signaler
- **Madame Dorothee MEUNIER :** Rien à signaler
- **Monsieur Sébastien GALPIN :** indique que la toiture du bâtiment de la salle polyvalente / Coudre'Fit est à revoir car il y a quelques fuites.
- **Monsieur Christophe CHAMBERT-LOIR :** Annonce l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes le vendredi 22 mai 2026 à 20h30 à la salle polyvalente. Le Conseil Municipal est le bienvenu.
- **Monsieur Éric CHEVEREAU :** Souligne que c'est bien d'avoir rebouché les trous aux Loges en attendant que la voirie soit refaite. Il demande ce qui est prévu dans les parterres qui ont été créés. Monsieur le Maire indique que de la terre va être enlevée car il y en a trop afin de mettre des copeaux pour le moment. Des plantations seront étudiées pour l'année prochaine.
- **Madame Céline GUILMAIN :** Rien à signaler
- **Monsieur Stevens TROTTAIN :** Rien à signaler

- **Madame Tatiana FROIDEVAL** : demande s'il sera possible de revoir l'éclairage de l'arrêt de bus. Le car du Mans passe à 6h30. Monsieur le Maire répond qu'en effet il faut revoir les horaires de l'horloge astronomique pour que l'éclairage débute à 6h00, l'hiver prochain.
- **Monsieur Cyprien FROIDEVAL** : Rien à signaler
- **Madame Charline MOIREAU** : Absente excusée
- **Madame Marina CARLIER** : Rien à signaler
- **Madame VENOT Amandine** : demande si un arrêt de bus peut être fait à la Verrerie. Monsieur le Maire répond que la demande doit venir des familles. La Mairie envoie la demande à la Région et la Région donne un avis favorable ou non. Il ajoute, qu'il lui semble avoir vu un dossier sur la Verrerie mais n'est pas certain. Il précise que toutes les dernières demande faites auprès de la région ont reçu un avis défavorable. Ce point sera à vérifier auprès du secrétariat n'ayant pas le dossier sur place.
- **Madame Annette CHEVEREAU** : Rien à signaler
- **Monsieur Jérôme GRENECHE** : Souhaite programmer une réunion des finances afin d'expliquer le budget à l'ensemble du Conseil Municipal. Cette réunion est fixée le lundi 8 juin 2026 à 20h00.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21 h 29**

Procès-verbal rédigé par le secrétaire de séance,
Validé par le secrétaire de séance
Madame Dorothee MEUNIER



Pour extrait conforme
Suivent les signatures au registre
Le Maire, Tony FOULON

